



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Bourg-en-Bresse, le 9 JUL. 2026

Cher(e)s Mesdames et Messieurs les maires

L'été 2026 nous place déjà face à des conditions météorologiques particulièrement difficiles : la sécheresse s'installe sur nos territoires et les épisodes caniculaires se succèdent avec une intensité qui appelle, de notre part à tous, une vigilance permanente. Les événements et manifestations rassemblant du public ne peuvent s'organiser, dans un tel contexte, sans que nous en adaptions ensemble les conditions de sécurité.

C'est dans cet esprit que j'ai pris la décision d'interdire, jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des tirs de feux d'artifice sur le territoire du département — y compris ceux prévus à l'occasion de la fête nationale. Je mesure ce que cette décision peut avoir de contraignant pour l'animation de vos communes en cette période estivale ; elle s'impose néanmoins au regard du risque incendie, qualifié de « risque sévère », marqué par plusieurs feux d'espaces naturels, de forêts ou de bâtiments. En ce moment même, l'un de ces incendies n'est d'ailleurs toujours pas maîtrisé.

S'agissant de la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public, je souhaite appeler votre attention sur les conséquences que la chaleur peut avoir sur l'organisme, notamment lorsqu'elle se conjugue à une consommation excessive lors des rassemblements estivaux. Il ne s'agit naturellement pas de renoncer à l'animation de vos communes, mais de veiller à ce qu'elle demeure compatible avec la préservation de la santé de nos administrés et la disponibilité de nos services de secours, qui sont, d'ores et déjà, particulièrement sollicités.

À cet égard, je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel de maire et de première autorité de police sur le territoire de votre commune pour porter une attention particulière aux rassemblements publics ou privés, pour sensibiliser les organisateurs comme nos administrés aux risques de cette période et pour mettre en place, chaque fois

que cela vous paraîtra utile, des dispositifs de prévention adaptés. Vous pouvez notamment vous appuyer sur le réseau des associations agréées de sécurité civile.

Je ne doute pas que cette mobilisation commune permettra à l'été de se dérouler dans des conditions préservant à la fois l'animation de nos territoires, la santé de leurs habitants et la tranquillité publique à laquelle chacun d'entre eux est légitimement attaché.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

Vous remerciant par avance de votre appui indispensable,


Louis-Xavier THIRODE